

AVIS

AT.26.161.AV

Programme communal de développement rural de BERLOZ

Avis adopté le 15/10/2026

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de BERLOZ
- *Auteur de projet :* ICEDD
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 29/07/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai du 1^{er} juillet au 31 août)
- *Audition :* 9/10/2026

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* - Aménagement d'un espace de convivialité à Berloz
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 7/07/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Berloz, située au nord-ouest de la Province de Liège et dans l'arrondissement de Waremme, est composée de trois villages : Berloz, Corswarem et Rosoux-Crenwick. Elle est située dans la région agro-géographique de la Hesbaye liégeoise.

Au 1^{er} janvier 2025, elle comptait 3.394 habitants pour une superficie de 14,49 km².

La stratégie du projet de PCDR repose sur les cinq objectifs de développement suivants. Elle est la traduction des attentes de la population à l'horizon de 10 ans :

- Favoriser la résilience des habitants et du territoire face aux effets du changement climatique et la perte en biodiversité ;
- Aménager un cadre de vie inclusif qui assure un accès au logement pour tous, qui encourage les interactions entre les habitants et valorise le patrimoine local ;
- Promouvoir une culture de convivialité et de solidarité qui encourage l'entraide et la participation de tous dans la vie associative et culturelle ;
- Développer des alternatives à la voiture individuelle et limiter les impacts négatifs du trafic motorisé dans et entre les villages ;
- Maintenir, développer et promouvoir davantage les activités économiques durables et intégrées au cadre de vie berlozien.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de BERLOZ.

Le Pôle considère que le diagnostic est de bonne qualité, facile à lire, bien illustré et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal.

Concernant la partie 2, le Pôle estime que la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Les modes de communication sont variés. Malgré tous les efforts fournis pour mobiliser la population, le Pôle constate toutefois qu'il en ressort un taux de participation relativement faible.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé du projet de PCDR est bon. Il relève que le diagnostic reflète et traduit adéquatement les enjeux et que les apports de la participation sont clairement identifiés.

Le Pôle relève que la stratégie est claire et bien rédigée. Elle repose sur cinq objectifs de développement qui sont cohérents avec la réalité du territoire de Berloz, équilibrés et réalistes. Il aurait néanmoins souhaité qu'une réflexion soit menée sur un développement du territoire propre à la commune notamment en termes de besoin en logement.

Concernant la partie 5, le Pôle estime que les fiches-projets sont bien réparties sur le territoire et qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Il relève toutefois que les projets en lot 1 portent principalement sur des aménagements de convivialité. Une plus grande diversité dans les projets en lot 1, notamment en matière de logement, de biodiversité ou de mobilité, permettrait d'apporter une réponse à plus court terme à l'ensemble des objectifs poursuivis. De plus, il regrette l'absence de projets de logements à court et moyen termes pour la population dont les revenus sont faibles à modérés.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir l'aménagement d'un espace de convivialité à Berloz, le Pôle estime que l'intervention projetée a du sens par rapport aux objectifs de développement rural définis dans la stratégie et qu'elle s'inscrit dans la continuité d'un projet mené dans le cadre de la première opération de développement rural.



Yves HANIN
Président